

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de septembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 11 Septembre 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 10 Absents : 8 Votants : 22 dont 4 pouvoirs
--	---

PRESENTS :

M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; M. COCHARD Philippe (suppléant) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD Philippe ;
M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel ;
M. SOULARD Claude a donné pouvoir à M. DORET Michel ;
Mme NOLOT Monique a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. JEUDI Daniel a donné pouvoir à M. CHOLLET Jean-Michel ;
M. POUPIN Pascal a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;
M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel.

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. FUZEAU Bruno ; M. JOZEAU Jacky ; M. METREAU Jacques ; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : M. AUBRUN Thomas

**FINANCES - BUDGET
AIDE AU MAROC**

Un séisme de magnitude 7 survenu le 8 septembre 2023 au Maroc a fait plusieurs milliers de victimes et de blessés.

Vu l'urgence de la situation, pour soutenir la population marocaine touchée, le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont mobilisés pour accompagner la population. Ainsi, les Collectivités sont appelées à participer à la solidarité nationale.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de s'associer au mouvement et d'exprimer son soutien et sa solidarité au peuple marocain en attribuant une aide exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire de 1 000€.

Celle-ci serait versée au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, par l'intermédiaire de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'étranger.

Les crédits nécessaires seront pris sur la ligne 6743 budget de l'exercice 2023.

Vu l'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, (21 voix pour, 1 voix contre) :

- ✓ DÉCIDE d'allouer une subvention de 1 000 € en faveur des victimes du Maroc ;
- ✓ DIT que cette subvention sera versée au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) géré par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, par l'intermédiaire de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'étranger ;
- ✓ DIT que les crédits nécessaires seront pris sur la ligne 6743 budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFERETEAU.

